Directeurs Généraux OPH
LA FEDERATION NATIONALE

LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°584 en date du 14 Mars 2022

Pensée du moment : « ***Il nous reste des principes d'espérance : 1 – miser sur l'improbable, 2- créativité de l'esprit humain, 3 – impossibilité de durer à l'infini pour tout système qui transformerait la société et les individus en machine***. » **REVEILLONS-NOUS** – Edgar MORIN (73 pages écrites ces derniers jours alors qu'il va sur 101 ans).

UKRAINE : Rencontre de la Ministre du logement le 11 mars avec les gestionnaires du parc de logements sociaux et privés pour **l'accueil des réfugiés ukrainiens.** Le Ministère assurera le financement de l'accompagnement des déplacés (**5000 recensés au 8.3**.).

1 – NOUVELLES DE LA FEDERATION

Deux dates à retenir :
1er juin 2022 à PARIS – journée professionnelle des Directeurs Généraux d'OPH/ESH/EPL.

20/21 Octobre 2022 à NANTES – Congrès annuel de la Fédération.

A la suite des **5 réunions de la C.P.P.N.I., une recommandation patronale** adoptée par le Conseil Fédéral des OPH le 8 mars dans la cadre de la **négociation annuelle obligatoire (NAO)** du fait de l'absence d'accord, soit :

Catégorie	1.1.	1.603,12 €
	1.2.	1.625,62 €
	2.1.	1.707,65 €
	2.2.	1.841,41 €
	3.1.	2.244,31 €
	3.2.	2.718,11 €
	4.1.	3.723,55 €
	4.2.	5.232,64 €

2 – NOUVEAUX TEXTES

Arrêté du 18 Février 2022 (JO 12.3.) modifiant certaines **fiches d'opérations standardisées du dispositif des certificats d'économie d'énergie**.
Modifications sur les fiches isolation des murs – chaudière biomasse individuelle – pompe à chaleur hybride individuelle.

Question écrite Sénat n°26041 et réponse du 24.2. sur l'utilisation du **CHEQUE ENERGIE dans les logements-foyers.**
Uniquement pour les logements-foyers conventionnés APL pour que ceci bénéficie bien aux personnes les plus vulnérables.

3 – L'ACTUALITE IMMEDIATE

A la suite de la **loi CLIMAT ET RESILIENCE** trois Décrets d'application sont en consultation publique et qui portent sur **l'intégration des objectifs de réduction, le rapport local de suivi et la nomenclature de l'artificialisation des sols**, dans les documents de planification (S.R.A.D.D.E.T.).

Dans le cadre de la Présidence Française de l'Union Européenne, à Nice le 8 mars :
-**une déclaration (notamment Housing Europe)** qui appelle à un engagement clair de la part de l'UE et des Ministres Européens du logement pour **stimuler l'investissement public**.

-**une intervention du Président de la FOPH** sur le thème : Crise du logement abordable dans l'UE : Pourquoi et comment l'Europe doit-elle agir ?
Défense de la conception généraliste du logement social au cœur du modèle français.
– **rôle stabilisateur de la Société et d'ascenseur social** – l'investissement public peut donner une impulsion à l'offre qui continue de chuter.

- **une déclaration commune des Ministres du logement Européens** demandant **une étude comparative des « mécanismes » mis en place** dans les différents pays pour tenter de juguler la hausse des loyers et des prix de vente (évaluer l'efficacité, mieux promouvoir les politiques des Etats-membres en faveur de l'accès au logement).
Les Ministres ont salué l'effort significatif de l'Europe pour le financement de la rénovation des bâtiments sur la période 2021/202 et les fonds de relance.

Dans le cadre des prochaines ELECTIONS PRESIDENTIELLES :

- **une invitation des 500 Entreprises Publiques Locales (E.P.L.)** à prendre en compte 10 propositions notamment :
-l'attribution des aides à la pierre aux Autorités Organisatrices de l'Habitat.
-le décloisonnement des outils de l'aménagement et de l'immobilier.
-l'harmonisation des SEM immobilières agréées pour l'activité sociale avec le régime général des bailleurs sociaux.
-l'intégration de la rénovation énergétique performante des bâtiments dans les objectifs des Opérations de Restauration Immobilière (ORI) afin d'amplifier cette rénovation.

-**une déclaration de L'ALLIANCE POUR LE LOGEMENT** rassemblant USH-Fondation Abbé Pierre – FFB – France Urbaine – Intercommunalités de France avec 7 axes essentiels de propositions :
-faire du logement un outil en faveur du pouvoir d'achat des ménages.
-augmenter la production de logements.
-simplifier les règles, décomplexifier l'action.
-renforcer le rôle du logement comme outil de lutte contre le réchauffement climatique.
-aider l'accès au logement des ménages notamment les plus fragiles socialement et économiquement.
-faire du logement un outil d'aménagement du territoire.
-lutter contre la ségrégation territoriale.

-**une audition par 5 des candidats à l'élection présidentielle le 9 mars** d'où il ressort la **nécessité de construire davantage de logements sociaux**.
La Ministre du logement estime qu'en matière de construction le cadre réglementaire est posé avec la RE2020. L'enjeu est de structurer « *une filière du logement durable pour qu'elle devienne l'une des grandes filières d'excellence* ».

5 - LU POUR VOUS

Géographie à l'échelle communale de la délinquance qui ***se concentre majoritairement dans 1 % des Communes métropolitaines*** (Interstats Analyse 44 – Service ministériel de la sécurité intérieure).

Loi 3 D S 2022-217 – principales dispositions intéressant les Organismes d'HLM (Direction Juridique et fiscale USH du 9.3.).

6- OFFRE D'EMPLOI

Recrutement par SOLIHA Est de son **Directeur (Directrice) sur les territoires Seine Saint Denis et Val de Marne**. Mission en exclusivité au Cabinet LIGHT CONSULTANTS
Nathalie MORITEL 06 02 19 29 86 n.moritel@lightconsultants.fr .